

Prophylaxie post-exposition (PPE)

Résumé

La prophylaxie post-exposition, ou PPE, est une façon, pour les personnes qui pourraient avoir récemment été exposées au VIH, de prévenir l'infection par le VIH. Dans le cadre de cette méthode, des médicaments anti-VIH doivent être pris immédiatement après une exposition possible au VIH. Toute personne susceptible d'avoir été exposée au VIH doit contacter son médecin sans délai. La PPE n'est cependant pas efficace à 100 %.

Qu'est-ce que la PPE?

La PPE consiste en une combinaison de deux à trois médicaments anti-VIH qu'une personne séronégative qui aurait pu être exposée au VIH prend pour réduire ses risques d'infection par le VIH. La PPE doit être prise aussitôt que possible, dans les 72 heures de l'exposition au VIH. Ces médicaments d'ordonnance doivent se prendre tous les jours, en suivant à la lettre les directives du médecin, pendant quatre semaines complètes.

Quand utilise-t-on la PPE?

Après exposition au VIH en milieu de travail (exposition professionnelle) – la PPE s'utilise dans les cas où il y a eu exposition au travail à des liquides organiques susceptibles d'être infectés par le VIH – par exemple, un travailleur de la santé qui s'inflige par accident une blessure par piqûre d'aiguille.

Après exposition au VIH dans d'autres circonstances (expositions non professionnelles) – la PPE peut également s'utiliser après une exposition à risque élevé comme dans les cas

de rapports sexuels non protégés, d'un condom qui déchire durant les rapports sexuels, du partage d'aiguilles ou d'une agression sexuelle.

Quelle protection offre la PPE contre l'infection par le VIH?

Nous ne le savons pas. Selon un bon nombre d'études, les médicaments anti-VIH pourraient réduire les risques d'infection par le VIH à condition qu'ils soient pris dans les 72 heures de l'exposition au VIH et, par la suite, tous les jours durant quatre semaines. Plus la PPE est débutée tôt après l'exposition, plus elle est susceptible de donner de bons résultats.

Nous SAVONS cependant que la PPE ne prévient pas toujours l'infection par le VIH. Il existe plusieurs comptes rendus de cas ayant contracté le VIH malgré le recours à la PPE.

Qui doit envisager la PPE?

Toute personne séronégative ayant possiblement été exposée au VIH dans les 72 heures précédentes devrait envisager la PPE.

Les types d'exposition ne risquent pas tous d'aboutir à l'infection par le VIH – certains sont plus risqués que d'autres. Avant de recevoir la PPE, il faut d'abord discuter de sa situation avec une infirmière, un médecin ou un intervenant. Si les risques d'infection par le VIH sont minces – soit parce qu'il est probable que la personne source était séronégative ou parce que la nature de l'exposition comporte de faibles risques de transmission, il se peut que la PPE ne soit pas recommandée.

La PPE vise à *prévenir* l'infection par le VIH et ne doit en aucun cas s'utiliser chez une personne déjà séropositive. Lorsqu'on entreprend la PPE, un test de dépistage du VIH doit être effectué pour déterminer son état sérologique par rapport au VIH. Si le dépistage rapide (qui donne les résultats en quelques minutes) n'est pas disponible, les résultats du test pourraient ne pas être prêts avant un délai d'une à deux semaines et, dans pareil cas, la personne devrait entreprendre immédiatement la PPE. Dans l'éventualité que les résultats du test s'avèrent positifs, la personne devra alors cesser la PPE et un médecin devra déterminer si un traitement anti-VIH s'impose.

La PPE vise-t-elle à remplacer d'autres méthodes de prévention, tels le port du condom ou l'usage de seringues stériles?

Non. La PPE est réservée aux situations d'urgence. Elle ne doit pas remplacer les autres méthodes de prévention plus efficaces, tels le port du condom ou l'usage d'aiguilles stériles.

En aucun cas doit-on recourir régulièrement à la PPE comme moyen de prévenir l'infection par le VIH.

- La PPE n'est pas comme la « pilule du lendemain » prise pour prévenir les grossesses indésirables; dans le contexte de la PPE, il faut prendre plusieurs comprimés, plusieurs fois par jour durant un mois au complet.
- Les médicaments utilisés sont très dispendieux, peuvent causer des effets

secondaires – tels que nausées, fatigue et diarrhée – et peuvent être difficiles à se procurer.

- Il n'existe aucune garantie que la PPE préviendra l'infection par le VIH.
- La PPE n'offre aucune protection contre les autres infections transmissibles sexuellement.

Quelles sont les préoccupations sécuritaires associées à la PPE?

Un faux sentiment de sécurité – On s'inquiète du fait qu'une fois que les gens sauront que la PPE est disponible pour prévenir le VIH après une exposition, qu'on développera alors un faux sentiment de sécurité et qu'on s'adonnera par la suite à des comportements plus risqués – par exemple, être davantage porté à avoir des rapports sexuels non protégés, à avoir des rapports sexuels avec plus d'un partenaire ou à partager seringues et aiguilles pour s'injecter de la drogue. Ce faux sentiment est préoccupant car les comportements qu'il risque de provoquer pourraient accroître les risques d'infection par le VIH ainsi que d'autres infections transmissibles sexuellement.

Une résistance médicamenteuse – Il existe un risque de développer une résistance médicamenteuse lors de la PPE s'il y a présence d'une infection par le VIH. Si le VIH acquiert une résistance aux médicaments utilisés en guise de PPE, il est alors très probable que ces mêmes agents se révèlent inefficaces comme traitement anti-VIH.

Les effets secondaires et l'observance – Les médicaments anti-VIH peuvent causer des effets secondaires. La nature et la sévérité des effets secondaires dépendent du type et du nombre de médicaments anti-VIH prescrits ainsi que de la personne qui les prend. Les effets secondaires des médicaments utilisés en guise de PPE peuvent rendre difficile le respect des prises de médicaments. Si la personne ne prend pas ses médicaments durant un mois complet ou si elle en oublie des

doses, les risques d'infection et de résistance médicamenteuse s'en trouveront accrus. Les agents anti-VIH récents occasionnent moins d'effets secondaires et sont mieux tolérés que beaucoup d'antirétroviraux plus anciens. Un médecin pourra faciliter le choix des médicaments les mieux adaptés aux besoins de la personnes qui a opté pour la PPE.

Qu'implique la PPE?

Tout d'abord, un médecin évaluera si les risques de transmission du VIH sont élevés ou faibles. Si les risques sont élevés et que la personne possiblement exposée au VIH opte d'entreprendre la PPE, elle devra alors se prêter à un test de dépistage du VIH. Si ce test de dépistage s'avère négatif ou qu'il ne peut fournir des résultats immédiats, la personne exposée se verra remettre une ordonnance de médicaments utilisés en guise de PPE.

Si la personne a été exposée à une personne dont le statut VIH est inconnu, on encouragera la personne sous PPE à demander à la personne source de subir un test de dépistage du VIH. Si la personne source s'avère être séronégative, la PPE pourra alors être cessée.

Les médicaments pour la PPE doivent se prendre correctement – soit tous les jours pendant un mois – sinon il y a augmentation des risques d'infection. Un intervenant, un médecin, une infirmière, un pharmacien, un ami et/ou un membre du personnel d'un organisme de lutte contre le sida peuvent aider la personne à gérer les effets secondaires des médicaments et à respecter son horaire de prises de médicaments.

Toute personne sous PPE doit être surveillée de près en cas d'effets secondaires et d'autres complications. Elle devrait aussi se prêter aux analyses sanguines qui permettent de s'assurer que les médicaments anti-VIH ne sont pas nocifs à son organisme. Si les effets secondaires et les effets toxiques occasionnent des problèmes, le médecin pourra modifier un ou plusieurs des agents anti-VIH utilisés en guise de PPE.

Durant la PPE, il faut multiplier les précautions qui s'imposent afin d'éviter toute exposition au VIH. La PPE vise uniquement à réduire les risques d'infection associés à l'exposition initiale. Si la personne sous PPE continue d'avoir des comportements à risque élevé tels que rapports sexuels non protégés ou partage d'aiguilles, la PPE donnera en tout probabilité de moins bons résultats et les risques d'infection par le VIH augmenteront.

Comment peut-on avoir accès à la PPE?

Bien que les lignes directrices régissant l'accès à la PPE à travers le Canada soient claires en ce qui a trait aux expositions professionnelles, ces dernières le sont nettement moins lorsqu'il s'agit d'expositions non professionnelles. Après une exposition dite non professionnelle, l'accès à la PPE peut être offert dans certaines salles d'urgence et certaines cliniques de soins d'urgence au Canada; cependant, la PPE n'est pas toujours facilement accessible. La décision de prescrire la PPE relève du fournisseur de soins de santé et est souvent prise en fonction de chaque cas. De nombreux fournisseurs de soins de santé soit ignorent tout de la PPE à des fins non professionnelles, soit ils n'ont pas reçu la formation nécessaire pour l'offrir ou sont peu enclins à la proposer.

Les médicaments anti-VIH sont coûteux : un cycle d'un mois de PPE peut revenir à plus de 1 000 \$. Même si la PPE professionnelle est normalement prise en charge par les assurances en milieu de travail, la couverture de la PPE non professionnelle varie d'un bout à l'autre du Canada. Les médicaments pour la PPE non professionnelle sont couverts par certains régimes d'assurances privés et par le régime provincial d'assurance-maladie, mais le niveau de la couverture varie selon la province ou le territoire ainsi que la nature de l'exposition.

Crédits

Auteur : James Wilton

Traduction : Jocelyne Demers-Owoka

2011

Références

Bryant J, Baxter L, Hird S. Non-occupational postexposure prophylaxis for HIV: a systematic review. *Health Technology Assessment*. 2009 Feb;13(14):iii, ix-x, 1-60.

Cardo DM, Culver DH, Ciesielski CA, et al. A case-control study of HIV seroconversion in health care workers after percutaneous exposure. *The New England Journal of Medicine*. 1997;337(21):1485.

Schechter M, do Lago RF, Mendelsohn AB, et al. Behavioral impact, acceptability, and HIV incidence among homosexual men with access to postexposure chemoprophylaxis for HIV. *Journal of Acquired Immune Deficiency Syndromes*. 2004 Apr 15;35(5):519-25.



La source canadienne
de renseignements sur
le VIH et l'hépatite C

Communiquez avec nous

par téléphone
1.800.263.1638
416.203.7122

par courriel
info@catie.ca

par télécopieur
416.203.8284

par la poste
505-555 rue Richmond Ouest
Boîte postale 1104
Toronto ON M5V 3B1

Déni de responsabilité

Toute décision concernant un traitement médical particulier devrait toujours se prendre en consultation avec un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) qui a une expérience des maladies liées au VIH et à l'hépatite C et des traitements en question.

CATIE (Réseau canadien d'info-traitements sida) fournit, de bonne foi, des ressources d'information aux personnes vivant avec le VIH/sida et/ou l'hépatite C qui, en collaboration avec leurs prestataires de soins, désirent prendre en mains leurs soins de santé. Les renseignements produits ou diffusés par CATIE ne doivent toutefois pas être considérés comme des conseils médicaux. Nous ne recommandons ni n'appuyons aucun traitement en particulier et nous encourageons nos clients à consulter autant de ressources que possible. Nous encourageons vivement nos clients à consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) avant de prendre toute décision d'ordre médical ou d'utiliser un traitement, quel qu'il soit.

Nous ne pouvons garantir l'exactitude ou l'intégralité des renseignements publiés ou diffusés par CATIE, ni de ceux auxquels CATIE permet l'accès. Toute personne mettant en application ces renseignements le fait à ses propres risques. Ni CATIE, ni l'Agence de santé publique du Canada, ni le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, ni leurs personnels, directeurs, agents ou bénévoles n'assument aucune responsabilité des dommages susceptibles de résulter de l'usage de ces renseignements. Les opinions exprimées dans le présent document ou dans tout document publié ou diffusé par CATIE, ou auquel CATIE permet l'accès, sont celles des auteurs et ne reflètent pas les politiques ou les opinions de CATIE ou les points de vue de l'Agence de la santé publique du Canada ou du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

La reproduction de ce document

Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il peut être réimprimé et distribué à des fins non commerciales sans permission, mais toute modification de son contenu doit être autorisée. Le message suivant doit apparaître sur toute réimpression de ce document : Ces renseignements ont été fournis par CATIE. Pour plus d'information, appelez-nous au 1.800.263.1638.

La production de cette publication a été rendue possible grâce à l'apport financier de l'Agence de la santé publique du Canada.

N° du Centre de distribution de CATIE : ATI-50212
(also available in English, ATI-50211)

Les feuillets d'information de CATIE sont disponibles gratuitement à l'adresse www.catie.ca

